

possédé par MM. Jean et Benoît de Pomey ; le fief de Brégades ; 2° dans la paroisse de Saint-Jean-la-Bussière, le fief de Chameyré, appartenant à noble Jean de Brienne ; la maison noble de Goutillard, appartenant à noble Pierre de Sarron, seigneur des Forges ; 3° dans la partie de Cublize, dépendant d'Amplepuis, la plus grande partie ayant été vendue par défunt Claude de Rébé au seigneur de Gondras, le fief de la Raffinière possédé par noble Jean d'Ars ; la maison forte de Meyré, appartenant à noble Claude Gueydon ; la maison forte du Montet possédée par honorable sieur Antoine Chermette ; 4° dans la paroisse de Ronno, le chastel et maison forte de Ronno appartenant au seigneur de Vichy-Champron ; le Chastel et maison forte de Pierrefite, du seigneur du Saix de Resseins ; le fief d'Ornaison, à noble François du Terrail ; la maison forte de Montaigny, au seigneur de Rébé ; 5° dans la paroisse de St-Just d'Avray, le fief de Vallentienne appartenant à noble Jean Oliphant et demoiselle Guigonne Durand, sa femme, et le fief de Longueval. La juridiction d'Amplepuis s'étendait sur 637 feux. Lesdits seigneurs d'Amplepuis possédaient certaines maisons mures situées près du bourg d'Amplepuis, èsquelles maisons soulaient être le chastel et habitation des seigneurs et barons dudit lieu, à présent entièrement ruiné, et, autour desdites maisons, jardin, chenevier, prés et terre appelés le domaine du Chastel, de la culture de deux bœufs. Le feu seigneur de Rébé avait obtenu du Roi, des lettres pour tenir marché, chaque mardi, au bourg d'Amplepuis, et au mépris de ses ordonnances, les habitants ne viennent pas audit marché vendre, acquérir et négocier leurs marchandises et vont les vendre aux marchés circonvoisins, et il est requis que lesdits habitants exposent leurs marchandises, le mardi, au marché d'Amplepuis, avant de pouvoir les conduire aux